Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 Chaouel 1447
24 Mars 2026

N° 34

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **729**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **730**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **731**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **737**
Homologation de résolutions **738**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **738**
Avis aux créanciers **744**
Convocations
Sociétés anonymes **746**
Divers
Avis au public **755**
Rectificatifs **755**
Bilans et Comptes Financiers
SICAV AXIS TRESORERIE **756**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis destiné à l'information du public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Sanabel Alwassat

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social :Lizirig, Jelma, Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société :Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 29/12/2025

Nombre de parts nominales à souscrire :50 parts

Valeur nominale des parts :100 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 27/02/2026 au 31/03/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types :Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives a la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive :

Liste des fondateurs :

Selmi Nadia Jelma Sidi Bouzid, Lizirg, Jelma, Sidi Bouzid.

Rachdi Asmahan Cebbela, Sidi Bouzid, Mghila Cebbala Sidi Bouzid.

Hablani Alia, Jelma, Sidi Bouzid, Silta, Jelma, Sidi Bouzid.

2026X00393SODB1

Avis destiné à l'information du public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Al-Ittifaq

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible 5000,00 DT

Adresse du siège social : El Khadhawria, Jelma, Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 09/01/2026

Nombre de parts nominales à souscrire **:**16 parts

Valeur nominale des parts : 312,50 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole – Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 05/03/2026 au 25/03/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive :

Liste des fondateurs

Nom et prénom Adresse Signature

Nizar Khadhraoui - Jelma - Sidi Bouzid Ghedir Ezzitouna, Jelma, Sidi Bouzid

Raqib Khadhraoui - Jelma - Sidi Bouzid Ghedir Ezzitouna, Jelma, Sidi Bouzid

Malak Khadhraoui - Jelma - Sidi Bouzid Ghedir Ezzitouna, Jelma, Sidi Bouzid

Jamel Khadhraoui - Jelma - Sidi Bouzid Ghedir Ezzitouna, Jelma, Sidi Bouzid

2026X00394SODB1

Avis destiné à l'information du public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale AlGhaith

Catégorie de la société **:**Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Cité Est, Jelma, Sidi Bouzid

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 16/02/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Banque Nationale Agricole - Jelma Sidi Bozid

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole – Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 21/03/2026 au 18/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive:

Liste des fondateurs

Ali Khadhraoui - Jelma, Sidi Bouzid Ghedir Ezzitouna, Jelma, Sidi Bouzid

Saida Khachnaoui - Jelma, Sidi Bouzid Cité Est Jelma, Sidi Bouzid

2026X00395SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE MARE ALB

Société Anonyme

Siège Social : Rue de Gafsa lot numéro 34 et 39, Zone Industrielle MGHIRA III

MF : 0000246X

En vertu du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 Décembre 2025 enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi le 29-12-2025 sous le n°25806184, Quittance n°M090723, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises, il a été décidé de :

- Approuver les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025.

- Donner quitus aux administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Général pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

- Affecter les résultats de l'exercice 2025

- Fixer le montant des jetons de présence pour l'année 2025.

- Approuver les conventions règlementées indiquées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Renouveler le mandat des administrateurs : Monsieur Hubert FRANCOIS, Monsieur Jean Marc BERNDT, la Société Salins du Midi Participations, la Société Tunisienne de Banque et ce, pour une période de 3 ans.

- Délégation des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales.

2026400922SANB2

KNAUF PLATRES

Société Anonyme

Capital Social : 200.000 Dinars

Siège Social : IMMEUBLE 216, RUE SOCRATE, 2EME ETAGE, LE KRAM, KHEIREDDINE 2060

Identifiant Unique : 0005905G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2026 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 29/01/2026 sous le QN° 776 Enreg N°26500413.

Les actionnaires ont décidé de réduire le capital social de quatre millions huit cent mille (4.800. 000) dinars par absorption du report déficitaire, pour porter le capital de cinq millions (5.000.000) de dinars à deux cent mille (200.000) dinars, par la résorption d'une partie des pertes constatées au 31/12/2024.

La réduction du capital sera réalisée par la réduction du nombre d'actions de cinq cent mille (500.000) actions à vingt mille (20.000) actions.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 12/02/2026 sous l'identifiant unique n°0005905G.

2026400923SANB2

Notice d'information relative à une augmentation de capital établie conformément aux dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales.

"SOCIETE PROMAX SA "

Identifiant unique : 1123943E

Augmentation du capital social de 2.100.000 dinars à 5.600.000 dinars

- Forme juridique : Société anonyme.

- Montant de l'augmentation du capital social : 3.500.000DT

- Siège social : Zone Industrielle Béja-Nord, Route de Tabarka, 9000 Béja.

- Registre de commerce : B24174672009

- Identifiant Unique : 1123943E

- Objet social : Fabrication des pièces et accessoires automobile.

- Durée : 99 ans.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2026 enregistré à la recette des finances de Béja, sous le n°26501960 Quittance n°M017234 daté du 13 Mars 2026, l'Assemblée Générale décide ce qui suit :

1. l'augmentation de capital de la société de 3.500.000 Dinars et ce par l'émission de 350 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, souscrites et libérées intégralement à la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital, dont une partie en numéraire pour un million de Dinars (1.000.000 Dinars) et l'autre partie par conversion des comptes courants actionnaires pour un montant de deux millions cinq cent mille Dinars (2.500.000 Dinars).

2. Les délais de la souscription : le délai de souscription est de quinze jours à compter de la parution de la présente annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de la clôture anticipée de celle-ci.

3. Un exemplaire de ce PV a été déposé au registre national des entreprises de Tunis annonce n°20199023 Bulletin n°14.

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire : l'assemblée s'est réunie à la diligence du conseil d'administration à l'adresse du siège social et selon les modalités statutaires. Nom du premier responsable : Monsieur Brahim CHETOUANE : Président Directeur Général, de nationalité Tunisienne.

2026400968SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE EL YOSR D'INVESTISSEMENT AGRICOLE "SOELYIAG"

MF : 1559836W/N/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

en date du 22/02/2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 24/02/2026, quittance n°M001328, enregistrement n°26701260 dont un dossier de modification a été déposé au RNE le 26/02/2026. Les décisions prises sont :

- Approbation d'acceptation MME MASMOUDI OLFA comme un nouveau associer

- Approbation du partage des parts sociales suite à la liquidation de la STE MASMOUDI DE PROMOTION IMMOBILIERE.

- Modification de l'article 7 des statuts.

2026X00371SRLB2

MODIFICATION DES STATUTS

Société : MEDITERRANEAN & AFRICAN BUSINESS PHARMA SARL

Capital social : 155.000 Dinars

Siège social : Immeuble La Brise Appartement 1-1 Raidh el Andalous 2058 - Ariana

RNE : 1256357C/AM/000

Suivant PV de l'AGE en date du 16/05/2023 enregistré à la RF de MENZAH 6.le 18/05/2023, enregistrement n°23703800, et quittance n°68964, les associés ont approuvé la version des statuts mis à jour de la société MAB PHARMA, enregistré à la RF de MENZAH 6 le 19/11/2025 enregistrement n°25709307 et quittance n°141618 a été déposé au registre national des entreprises le 13/03/2026 Annonce n°202625866 Bulletin n°66.

2026400947SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

LIQUIDATION SOCIETE

«INCODY PERFECT»

SUARL au capital de 1.000,000 DT

Siège Social : 27, Avenue Habib Bourguiba - Immeuble Mariem - Bureau B4- 1 - Ariana 2080

Matricule Fiscal : 1874029 E/A/M/000

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2025 enregistré à la Recette des Finances Cité Administrative ARIANA le 31 Décembre 2025 sous le N°25508250 quittance N°135979 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 16/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Ridha HKIMI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 30 jours entre les mains de Mr Ridha HKIMI domicilié 03, Rue la Gratitude, Cité de l'Espoir Jaafar - Raoued - 2083 ARIANA sous peine de forclusion.

2026400930SRUB2

Liquidation

Société "NOUR ABDELKAFI PMU"

SUARL au capital 3.000,000 DT

Siège social : Rue Lac Victoria Résidence - Lac 2001 Immeuble Tanit - Bloc C - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1795373 C/A/M/000

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 22 Septembre 2025 enregistré à la Recette des Finances Lac le 14/10/2025 sous le n°25508938 quittance n°M105557 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 16/02/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Nour ABDELKAFI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 30 jours entre les mains de Mme Nour ABDELKAFI domiciliée à la Résidence AROKARIA - App 1 - Bloc 4 -Les Berges du Lac 2 - 1053 - Tunis Sous peine de forclusion.

2026400931SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié dressé par les notaires DEBBICHE Adel et son assesseur Lotfi Naceur daté le vingt et un Février deux mille vingt cinq enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 27 Février 2026 récépissé n°M019565 M. Ridha Ben Mohammed Ben Mohammed Elkhattli a fait donation à son épouse Henda Bent Meftah Ben Amara Touijer de la totalité du fonds de commerce exploité dans un local n°05 situé Centre Commercial "KENZET" Les berges du Lac rue Lac Victoria Tunis spécialisé dans le commerce des bijoux avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Toutes les oppositions sont recevables 20 jours à partir de la parution au JORT auprès de M.Adel Debbiche demeurent avenue de la Révolution Menzel Temime.

Cette donation a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 4 Mars 2026.

2026R00776FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié dressé par les notaires DEBBICHE Adel et son assesseur Lotfi Naceur daté le premier décembre deux mille vingt cinq enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 15 janvier 2026 récépissé n°M006817 M. Anis Ben Hassine Ben Mohammed Ben Zbir a fait donation à son épouse Nesrine Bent Mahammed Khmaies Ben Lella de la totalité du fonds de commerce exploité dans un local situé à la rue Farhat Hached Kélibia spécialisé dans la vente des vêtements pour hommes avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Toutes les oppositions sont recevables 20 jours à partir de la parution au JORT auprès de M.Adel Debbiche demeurent avenue de la Révolution Menzel Temime.

Cette donation a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 4 Mars 2026.

2026R00777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte soussigné en date du 17/02/2026, légalisé le 27/02/2026 auprès de la Municipalité de Tunis et enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 27/02/2026 sous le reçu n°M017481 et l'enregistrement n°26200961. Mme ASMA BEN SALAH RAJHI, titulaire de la CIN n°06556669, résidente au 33 rue de la liberté bouchoucha Tunis. A vendu la totalité du fonds de commerce qui a pour activité vente fournitures scolaire et la photocopie, situé au 39 bis Rue de la Liberté bouchoucha Le Bardo à : Mme ZINA BEN ALI ABIDI, titulaire de la CIN n°04364935, résidente à Cité Abed Rabou 01 EL Krib Seliana.

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de l'acquéreuse ZINA ABIDI à son adresse située à Cité Abed Rabou 01 EL Krib Selyana, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk le 07/03/2026 et le Quotidien du 14/03/2026.

2026R00781FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 28/05/2025, enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane le 27/05/2025 reçu n°8334M, n°33260, M. Elias Hamrit, titulaire de la CIN n°06472395, a vendu à Mme Souad Gannar titulaire de la CIN n° 01841461, La totalité du fonds de commerce situé à la rue Hedi Khfacha, route Beni Khiar, Dar Chaabane, et destiné d'un café de première catégorie. Toute objection peut être adressée au vendeur sur le lieu d'exploitation du commerce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel. Avis paru dans le journal Quotidien le 04/07/2025.

2026R00782FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 27 février 2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 02 Mars 2026 sous quittance N°M034183 et l'enregistrement N°26201272, Mme Rim Jarrar (titulaire de l'identifiant unique N°N/1275660), a vendu à Mme Zohra Rahhali (CIN N°04495030) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de vêtement par détail sis à l'avenue de la libération à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue de la libération à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 05/3/2026.

2026R00783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 09/03/2026 quittance n°M032652 Mr Omar Ben Fethi Naski titulaire de la cin n°03492548, demeurant à Mouansa Zarzis a vendu la totalité du fonds de commerce d'une Quincaillerie sise à la Route de Médenine Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Fethi Naski titulaire de la cin n°03460592 demeurant à Mouansa Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de contrat maître Kamel Magouri avocat sis à l'avenue Farhat Hached Zarzis dans le 20 jours à partir de la publication présent avis. Paru au Echourouk le 13/03/2026.

2026R00784FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par le notaire Abdelhafidh Madeni sis à la route Béni Khedach Médenine le 30 Janvier 2026, enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/03/2026 selon quittance n°M022868, Mr Souheil KAAM cin n°13413700 a donné la totalité de ses parts dans le fonds de commerce exploité sous le matricule fiscal 1860544X avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la route Tataouine 51, 4100 Médenine conçu comme crêperie et pizzeria, à Mme Jamila KAAM cin n°05798440.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours, à partir de la date de la publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 10/03/2026.

2026R00789FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances de Zanis le 09/03/2026 quittance n°M032643 Mr Kheireddine Ben Bechir Khouildi titulaire de cin n°05744448 demeurant à Zarzis route de Médenine K 1 a vendu la totalité du fonds de commerce d'une Quincaillerie sise à la Route de Medenine k 1 Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à la société Bayen équipement général.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de contrat maître Kamel Magouri avocat sis à l'avenue Farhat Hached Zarzis dans le 20 jours à partir de la publication présent avis. Paru à Echourouk le 13/03/2026.

2026R00790FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente du fonds de commerce égalisé le 17/02/2026 enregistré à la recette des finances à Ajim le 18/02/2026 sous le N°26200256 quittance n°M006161 ; Houssem Belaid qui a le fonds de commerce a vendu à Mekki Belaid la totalité du fonds de commerce ayant pour objet d'exercer et d'exploiter une cafeteria, sis à l'avenue Habib Bourguiba Ajim Djerba.

Les recours sont acceptés à l'adresse de l'avocate à la cour de cassation Maître Wafa Glaa sis à rue abou Kacem chebbi immeuble Zaghwen 1er étage Ajim Djerba. Cette annonce a été publiée au quotidien le 21/02/2026.

2026R00792FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié établi par Maître HATEM ATRI et FEHRI BEN YAALA en date du 10/02/2026et enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 27/2/2026 quittance n°M025374 Mm Halima Cherif demeurant à Fetou houmet souk Djerba titulaire de la CIN 03570688 a fait donation à Sami Belhedi demeurant à Fetou houmet souk djerba titulaire de la CIN N°05733769 la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce au nom commercial "Artiselect" sis à place hloulou HOUMET SOUK JERBA et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le au journal Echourouk le 10/03/2026.

2026R00793FCCC2

AVIS

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Hammamet le 11/3/2026 quittance n°M040899 enregistrement 26201496, Mr Hamadi Boubakri CIN n°08584820 a vendu à Mr Mahdi Fenina CIN n°09803384 la totalité du Fonds de Commerce exploité comme café sis à l'Av Dag Hammarskj̣ld Hammamet avec ses éléments moraux et corporels.

Toute opposition sur le prix doit être faite entre les mains de l'acheteur à son adresse Av Dag Hammarskj̣ld Hammamet dans un délai de Vingt Jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal alchourouk le 14/3/2025.

2026R00796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce rédigé par le maître Hammdan Ghaileb en date du 23/02/2026, enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa sous N°26200417 Quittance N°M007894, Société SWEET FOOD, Matricule Fiscal N°1502557J représentée par son gérant Monsieur Houssine Al awadi, titulaire de la CIN N°07449390, a vendu et cédé à Monsieur Sadik Ben Hariz titulaire de la CIN N°01470629 la totalité du fonds de commerce destiné en un restaurant, sise au 05 Résidence Majed Bloc Silivia Mourouj 05 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19/03/2026.

2026R00797FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 mars 2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 12 mars 2026 quittance numéro 024689, enregistrement numéro 26201796, Madame Ouahchi Zeineb Chiraz épouse Charchour - CIN n°02935404 - a vendu à Madame Allegue Jihene épouse Harzallah - CIN n°06948751 - la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis au N°7 avenue de la République Borj Khfachcha Monastir 5000, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et destiné en une pharmacie.

Toutes les oppositions se font entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds de commerce sis au N°7 avenue de la République Borj Khfachcha Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à la quotidienne Echourouk du 14 mars 2026.

2026S00368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp en date du 14/02/2026 enregistré le même jour quittance n°M023276 et publiée dans le journal quotidien Echourouk le 10/03/2026, Mr GDAH WALID a cédé à Mme TIBI SIWAR un fonds de commerce d'un café sis et exploité à la rue imeme chefii mansoura Kairouan.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au J.O.R.T à l'adresse du Fonds cédé.

2026S00369FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 14/03/2025, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 16/03/2026 sous N°26200505 quittance N°M012104. Mme Haifa AL AMERI, titulaire de la CIN N°08434767 a vendu et cédé à la société Librairie Le Petit Ecrivain, encours de constitution, représentée par Mme Samira KERRID, titulaire de la CIN n°09301671, la totalité du fonds de commerce du local destiné Librairie exploité vente fourniture scolaire, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Kalaa Sghira. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de

ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammem Sousse sous n°26200076 quittance n°1949 le 6/1/2026 Mounira Haddeji titulaire de la carte d'identité n°08425433 vend à Helmi Kasraoui titulaire de la carte d'identité n°12832294, toutes ses parts du fonds de commerce «Galaxy» exploité en tant que café de premier rang sis à l'Avenue Yaser Arafet Hammam Sousse d'une somme de neuf mille dinars.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 12/3/2026.

Les oppositions seront déposées à la souscription du contrat maître Afef Saidain son cabinet sis à la rue d'Algérie Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

2026S00371FCCC2

Compensation d'un fonds de Commerce

Par acte de compensation d'un fonds de commerce en date du 27/02/2026, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 13/03/2026 sous N°26101055 quittance N°M027832. Mr Hamdi Ben Hédi Ben Mohamed Ibn Nasser, titulaire de la CIN N°08491347 a compensé à Mr Mohamed SAHLI, titulaire de la CIN n°07656794, -la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce (MF : 1 880865Y), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Mamoun - Immeuble Zardi- Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 19/3/2026.

2026S00376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé le 6 et 9 mars 2026 et enregistré le 10/03/2026 à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax sous le n°26201073 quittance n° M024123, rédigé par maître Najib ZGHAL avocat à la cassation Intilaka 2 Mizenine 3000 Sfax; les héritiers Abdelaziz Trigui, qui sont son épouse Zeinab bent Hmeida Sayedi, C.I.N 01166033, et ses enfants Mohamed Trigui, C.I.N 01274094, Nasima Trigui C.I.N 05240813, Riadh Trigui, C.I.N 01343132, Sameh Trigui, C.I.N 05276720, hikma Trigui, C.I.N 05303379, hazem Trigui C.I.N 05298963 Nadia Trigui, C.I.N 05355627, Makram Trigui C.I.N 05338277. Thèmer Trigui C.I.N 08774546. ont vendu à monsieur Atef Trigui C.I.N 08417047, tous domiciliés à la route gremda Km 7 markaz sahnoun Sfax, la totalité de leurs parts du fonds commerce du local commercial n°153 située Souk Ejdid Beb Djebli Sfax, propriété de la municipalité de Sfax.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel entre les mains du nouveau propriétaire du fond de commerce l'acheteur Atef Trigui à l'adresse de son lieu de travail 153 Souk Eljadid Beb Jebli Sfax. La vente a été publiée aux journaux "Le Temps" et "الصباح" le 12/03/2026.

2026X00377FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 06-03-2026 enregistré à la recette des finances de Béja le 06-03-2026 quittance numéro 015951 enregistrement numéro 26201799 rédigé par maître Taboubi Imed Eddine avocat à Béja demeure 20 avenue de la République madani mohamed salem a vendu la totalité du fonds de commerce (café dziga) situé à rue mahamed ali hammi Béja à weslati balkiss.

Les oppositions seront admises chez M taboubi imed eddine demeurant 20 avenue de la République Béja jusqu'au délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12-03-2026.

2026400920FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce daté du 04/03/2026 enregistré à la recette des Finances d'EZZAHRA le 09/03/2026 sous le n° 26200488 Quittance n°M014958, La Société Tunisienne de Commerce Générale (STCG) (SARL) représentée par son représentent juridique son siège social situé au 8 rue Irak 2040 Radés. Matricule fiscal n°1030928R a vendu à la Société des Sables Dores des matériaux de construction et de Sanitaires (SARL) représentée par son représentent juridique son siège social situé au 45 avenue la République 2050 Hammam-Lif Matricule fiscal n°1854925T, dont l'objet de stockage de matériaux ferreux.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du Fonds de Commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 18/3/2026.

2026400921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 27/02/2026 enregistré à la recette des finances rue D'Autriche Tunis le 10/03/2026 (Reçu n°M021577) Mr Khaled Souabni CIN N° 00598523 a vendu à Mr Ali Ben Ammar CIN n°04666124, la totalité du fonds de commerce exploité au 21 Rue de Gana - Tunis destiné à tous commerce.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Amri Khaled 32 Avenue la Liberté - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Ecchourouk du 18/03/2026.

2026400924FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce, établi par le notaire Kamel Aloui et son associé le 16/10/2025, enregistré à la recette des finances de Kef sous le numéro 781, et complété par un acte complémentaire en date du 30/1/2026, enregistré à la recette des finances de Kef sous le numéro 0045, Abdelaziz Ben Azzoun a donné à ses deux fils, Mohamed Ali Ben Azzoun et Houssem Ben Azzoun, l'intégralité du fonds de commerce dénommé Maghaza Ben Azzoun, avec tous ses actifs corporels et incorporels, spécialisé dans la vente au détail de vêtements, situé 1 rue Ali Belhouane, Kef.

Toute contestation relative à ce fonds de commerce peut être formulée dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 10/3/2026.

2026400928FCCC2

Renonciation à des parts dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/01/2026, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 28/01/2026 sous le N° 26200775, quittance n° 10915, complété par un acte de précision en date du 06/03/2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 09/03/2026 sous le N° 26901992 quittance n° 27090, M. Rayane Ben Aissa, titulaire de la CIN n° 15020086 et demeurant au 5 rue Abou Kacem Chebbi La Goulette Tunis, a renoncé au profit de Mme. Samia Merhabi, titulaire de la CIN n° 044992118 et demeurant au 5 rue Abou Kacem Chebbi La Goulette Tunis, à ses parts dans le fonds de commerce, exploité dans la location de fonds de commerce au 9 avenue Habib Bourguiba la Goulette Tunis (identifiant unique au registre national des entreprises 509044K).

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de la bénéficiaire au cabinet de son avocat Me. Sofiane BEN CHAABANE sis au 13 avenue Slimène Ben Slimène, 1er étage, El Manar 2 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal «Essahafa» et au journal «La presse» du 18/03/2026.

2026400933FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé signé le 3 et 5 mars 2026 et enregistré à la recette des finances Rue de la Gare le 6 mars 2026 sous le n°26201202, quittance n°11016348 la société "AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICE" a vendu à la société «GENERALE DES PIECES DE RECHARGES DE TUNIS « un fonds de commerce sis au 39 Rue 18 janvier Tunis, et ce à usage de toutes les activités commerciales. Lieu d'opposition au bureau Maître Bouajila, dont l'adresse est à l'Immeuble Galaxie 2000 Bloc « C » Lafayette.

La vente a été publiée au journal le Quotidien le 13 mars 2026.

2026400948FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 16/2/2026 enregistré à La Recette des Finances de Raoued le 10/3/2026 quittance N°M034017 enregistrement N°26201185 Mr zouheir khcherim titulaire de la carte d'identité N°07450042 a cédé à Mr Abdelaziz Bouchiira titulaire de la carte d'identité N°07434223 le fonds de commerce – buvette - sous la dénomination - BONJOUR - sis à Cité el Yamama Raoued Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante Cité el Yamama Raoued Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 2026/3/18.

2026400950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, établi par maître Anouar Jelliti Avocat à Tunis 10 rue Ali bech hambah, enregistré à la recette des finances de manouba le 22-09-2025 sous le N° 25203970 reçu n°M075615 Monsieur Karim ben Zaed titulaire de CIN n° 11668491 a vendu au nom de Hayet Mazita CIN n°04672632 à Monsieur Seif Eddine kaouach titulaire de CIN n° 08735078 la totalité du fonds de commerce exploité café catégorie 1 dans le local sis au 22 rue el kifeh - Manouba

Les éventuelles oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Monsieur Karim ben Zaed et à son domicile 11 rue zakharef - cité idhaa - Tunis.

2026400955FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé par maitre Lamine Elaabed sis à route Tataouine Médenine le 26 Février 2026, enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/03/2026 selon quittance n°M022925, enregistrement n°26301386, Mr Fethi Elaayeb cin n°05727691 a loué la totalité de son fonds de commerce

avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue 09 Avril route Djerba Sidi Makhlouf Médenine, conçu comme Café, à Mme Jamila KAAM cin n°05798440 pour une période de 13 ans commencant le 26/02/2026 et prend fin en 2039.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours, à partir de la date de la publication au JORT à l'adresse du fonds de commerce indiquée ci-dessus.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 10/03/2026.

2026R00791FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce en date du 09 Mars, enregistré à la recette des finances Rue Tarek Ibn Zied sous N°26301655 Quittance N°M021027, la société AMNA son matricule fiscal N° 1467766P/A/M/000 représenter par son gérant Hamdi Ben Hariz titulaire de CIN N°05691459 a loué à Monsieur Sadik Ben Hariz titulaire de la CIN N°01470629 un fonds de commerce d'un local destiné en un restaurant, fabrication et vente de glaces, vente de vêtements prêt-à-porter, commerce en gros et en détail, sis au 38 Ali Nouri Kornich Bizerte.

Les oppositions doivent êtres représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19/03/2026.

2026R00798FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte enregistré le 15/12/2010 à la recette des finances de La Marsa quittance n° M108025 enregistrement n°1030740, Mr Taoufik Attar a donné en gérance libre a Mouna Hakiri le fonds de commerce du salon de coiffure « Rachida » sis à la Marsa 144 rue Hédi Chaker et ce pour une durée d'une année renouvelable à compter du 08/12/2010 .

Cet avis a été publié au journal Essabeh en date du 19/03/2026

2026400945FCCC3

Location de Fonds de Commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette de finance Ariana le 11/02/2026 sous le n°26300804 quittance n° M017386, Mrs Mohamed Khalil Ayed titulaire de la CIN 08589911 a loué à la Société Maison Maatoug et Fils, MF : 1970935XAM000, SARL, Dont le siége social sis à 9 avenue Habib Bourguiba Ariana, représentée par son gérant Mrs Wassime Ben Maatoug titulaire de la CIN n° 07790070, la totalité du fonds de commerce destiné commerce en gros tous produit divers sis à 9 avenue Habib Bourguiba Ariana, et ce de 01/01/2026 au 31/12/2028, aves tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Sabah et Le Temps le 18/03/2026.

2026400946FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location en date du 25/11/2025 enregistré à la recette des finances de Rue d'Autriche Tunis sous le N° : 26300737 du 23/02/2026 et quittance N°M016166, La Société « GALLERIE ALPHA» IU : 5641 B a loué à la Société « BEST FIELD» IU : 1651535 G la totalité du fonds de commerce d'une Boutique de prêt à porter sis à la rue Charles de gaulle N°3 Tunis pour une durée de 12 mois non renouvelable du 20/10/2025 au 19/10/2026.

Cette annonce est parue sur le journal «le Quotidien» du 17 Mars 2026.

2026400949FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce sous seing privé daté du 16/02/2026 et enregistré à la recette des finances Habib THAMEUR le 10/03/2026 sous n°26300679 quittance N°M013927 M.ZIDI Akrem CIN 06232775 le 11/05/2023 a loué à la société prime electronics société en cours de constitution la totalité de fonds de commerce sis à Rue de la Banque N°5 Tunis pour une durée d'une année allant de 01/12/2025 jusqu'au 30/11/2026.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Feten BOUBAKER EL MNARI sis à Résidence SABA El Manar 2 Tunis, dans les 20 jours qui suivent la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux le Temps et Assabah le 17/03/2026.

2026400953FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/02/2026 sous le numéro 36301341, reçu n° M024520, Mme Latifa Anane sise à Houmet Ejouamaa, houmet - souk Djerba a loué à la société «KAFFA SHOP FOUR FRIENDS» SARL, en cours de constitution ,la totalité du fonds de commerce sis à 4 avenue Habib Bourguiba houmt-souk Djerba exploité entant que café «COFFEE KAFFA» et ce pour une durée de 5 ans du 01/03/2026 au 28/02/2031.

Cet extrait a été publié en date du 05/03/2026 aux deux quotidiens ESSAHAFA et LA PRESSE.

2026400954FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance Libre

LEAGER MANAGEMENT SARL

Au capital de 10000 Dinars

Selon contrat enregistré à la recette des finances Sousse le 06/03/2026, quittance n°M015163 enregistrement

n°26301129, La Société COMPAGNIE TUNISIENNE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (CTDT) Movenpick Ressort And Marine SPA Sousse inscrit au RNE sous le N°0971780R dont le siège est sis à l'avenue du 7 novembre Hôtel JAWHRA Sousse, a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce de l'hôtel catégorie5 avec ses éléments corporels et incorporels à La Société Leager Management ayant le matricule fiscal 1927463M/AM/000 dont le siège social est au 134 Avenue Louis Braille Cité El Khadhra Tunis, pour une durée de 15 ans commençant le 01/02/2026 finissant le 31/01/2041.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 13 Mars 2026.

2026400956FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Par récépissé livré par Monsieur le délégué de Bousalem en date du 12/09/2009 sous le numéro d'ordre 3668, il est constitué le groupement de Tlaibia son siége social sise à Tlaibia, son périmètre d'intervention la zone d'influence du projet d'alimentation en eau potable de Tlaibia, secteur El Mangouch de la délégation Bousalem, du Gouvernorat de Jendouba : Présidé par Monsieur Mawi Tbrizi Ben Amor, et suite au procès verbal de la réunion organisée sous la présidence de Monsieur le délégué de Bousalem le 30/04/2024, il a été élu le nommer Mr Erezgui Tarek Ben Sahbi, titulaire de la carte d'identité nationale N°07827670 délivrée à Tunis le 06/03/2020 président du conseil d'administration du groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche d'eau potable Tlaibia ayant comme principale mission :

1. La protection des ressources naturelles, La rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2. L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipements.

3. La participation à l'encadrement de leurs adhérents

4. L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

5. L'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026R00779APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la Géophysique, les Géosciences et de l'Environnement.

Siège : 25, rue Habib Bougatfa, appartement 3 et 4, 1er étage, Bardo, BP 77, Bureau de poste El Manar 2, 2029

Objet : Association scientifique œuvrant dans les domaines de la géophysique et des sciences de la Terre, en relation avec l'environnement et le climat.

Objectifs :

1- Encourager la coopération entre les chercheurs aux niveaux national et international,

2- valoriser la recherche scientifique dans les domaines de la géophysique, de la géologie et de l'environnement,

3- promouvoir la culture et la sensibilisation numériques et d'encourager l'utilisation des technologies modernes dans les domaines de la géophysique, de la géologie et de l'environnement,

4- encourager les applications scientifiques spécialisées dans les sciences de la géophysique, de la géologie et de l'environnement

Bureau fondateur :

Président : Mohamed Dhaoui

Vice-président : Moez Gouesmia

Secrétaire général : Adel Sghaier

Trésorier : Mourad El Koundi

Secrétaire général adjoint : Ghassen Benzid.

2026R00799APSF1

Constitution d'un syndicat

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 09/08/2025, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 05/09/2025 sous le numéro 257052344, quittance N°M095713. Il a été procédé à la tenue d'une assemblée générale en vue de constituer le syndicat des copropriétaires de la résidence «les amphores», sise à Mrezga, Nabeul, et à l'élection de ses membres pour deux ans à compter de la date de ladite assemblée.

Ont été élus comme suit :

- Mohamed Ouertani : Président du syndicat

- Mounira Benzergua : Secrétaire générale

- Kamel Lallout : Trésorier.

2026400926APSF1

CONSTITUTION D'UN SYNDIC

Selon PV du Syndic des propriétaires de l'immeuble «JUGURTHA», en date du 24/12/2025, Avisé par la municipalité de Tunis le 27 février 2026, et enregistré à la recette des finances rue GHANDI, sous le numéro 26801380, quittance n°020962 le 16 Mars 2026 Un syndic a été constitué sous le nom de "Syndicat des copropriétaires de l'immeuble JUGURTHA" sis au 25 avenue Jean Jaurès Tunis. Il a été décidé la nomination de :

Mr Mohsen Maalej : Président

Mr Ali Ben Meftah : Trésorier

Mr Abdessatar Messoudi : Vice Président

Les objectifs du syndic sont la gestion, l'entretien, la propreté et la sécurité de l'immeuble.

2026400952APSF1

Homologation de résolutions

Modification de la composition du syndicat de copropriété

Syndicat des propriétaires de la résidence CAPITOLE

Adresse : Résidence le CAPITOLE Cité Ennasr 2 - Ariana

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2025, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 9 septembre 2025, sous le numéro 25707066, quittance numéro M116521, il a été décidé d'élire un nouveau bureau composé comme suit :

1. Madame Meriem Néji : Présidente,

2. Madame Jalila Bahri : Vice-Présidente,

3. Madame Zakia Hamda : Trésorière,

4. Monsieur Hafedh Ben Romdhane : Membre,

5. Monsieur Anis Ayedi : Membre.

2026400929APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître NAJLA JAZI

REZIG CENTRE BLOC D APP 5 SIDI REZIG

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Mr Lotfi Chammem (débiteur principale), commerçant, résident au n 4 rue 4518 cité ezzouhour, titulaire de CIN n°04708706 et Mr Sofien Ben Mansour (caution réelle solidaire), fonctionnaire, résident au n°15 rue Ibn Hazm Landolsi Sidi Hssin Sijoumi, titulaire de CIN n°04729021, M Hanen Mejri (propriétaire du biù*m en fonction du régime de communauté des biens), résident au n°15 rue Ibn Hazm Landolsi Sidi Hssin Sijoumi, titulaire de CIN n°07448683.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant à REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit de 350 parts indivises de la totalité de76960 parts objet du titre foncier n°9741 Ben Arous dénommé« houssainia» qui se situe au domaine agricole Bouhamed qui se situe au sud ouest de la Tunisie et à l'ouest de Mhamdia Ben Arous, il s'agit d'un terrain agricole clôturé par une palissade de 2.5 m de hauteur on y accède par un passage, le terrain est inclus parmi d'autres propriétés dont certaines sont plantées en oliviers et d'autres exploitées par différentes cultures.

MISE à PRIX : 21.420,000 D après réduction de 40% frais et honoraires d'avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu jeudi 16/04/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de BEN AROUS ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00795VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : LA SOCIETE LA COURONNE, société à responsabilité limitée, dont le siége social est à Sousse Avenue la perle du Sahel Immeuble Carthage Khézama Ouest, identifiant Unique N°0989509 S.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°114775 Sousse d'une superficie de 67 m², dénommé «FARAH» sis à Rue Yasser Arafet Sahloul Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 165 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 13/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00365VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : LA SOCIETE LA COURONNE, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Sousse Avenue la perle du Sahel Immeuble Carthage Khézama Ouest, identifiant Unique N° 0989509 S.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°129226 Sousse d'une superficie de 277 m², dénommé «FARAH 1» sis à Rue Yasser Arafet Sahloul Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 136 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 13/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00366VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le mercredi 15/04/2026 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de MONASTIR, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, CIN n° 04129008 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Dalila Benabdelhamid, demeurante à 41 avenue Habib Bourguiba -Menzel Nour, CIN n°06250289.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 16288 MONASTIR relatif à la propriété nommée «BASSEM» composée de la parcelle 01, d'une superficie totale de 648 m², situé à BIMBLA, gouvernorat de MONASTIR. Il s'agit selon l'expertise d'un bâtiment type jumelé d'un coté ouvrant sur 3 façades : une route de 8 m rue Tarek Ibn Zied coté nord, route de 8 m, coté Est et Sud et jannet haj ammar coté Ouest. Il se compose de : 1/ rez-de-chaussée contenant deux ateliers, un bureau, des locaux et un restaurant pour ouvriers. 2/ un premier étage contenant 3 appartements : le premier se compose d'un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, une salle de bain ouvrant sur un séchoir contenant un coin repas et 04 chambres à coucher, le deuxième contient un hall, un salon ouvrant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres à coucher, le troisième contient un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres.

3/un deuxième étage contenant une pièce carrelée pour denrées et ses fenêtres et portes sont en bois

Mise à prix après réduction de 40 % :

Un million deux cent quarante un mille cinquante-huit dinars (1.241 .058 ,000 DT).

en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 4190,040 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : se fait chaque jour au horaire administratif de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de MONASTIR situé à MONASTIR ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2026S00367VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Maître JERBI Mourad

Rue Sassi Rejeb Imm SPROLS n°5 2ème étage App n°1 Mahdia 5100

Tél : 31517744.98647929

MF : 0766066Z

1- Poursuivant : Tarek hassen ben hassine dermech, travailleur à l'étranger, titulaire de la CIN n°09434855 ayant élu domicile au bureau de son représentant Maître Mourad Jerbi avocat à la cour de cassation, sis à la rue sassi rejeb immeuble sprols 5, 2ème étage App 1 Mahdia.

2- Partie saisie : La société Ettakamol de promotion immobilière représentée par son représentant légal. Il s'agit d'une (SARL) immatriculée au registre de commerce sous le n°B157952001 dont le matricule fiscal n°777237K, agréée en qualité de promoteur immobilier suivant décision du ministre chargé d'habitat datée du 15/11/2001 sous le n°808. Son siège social Est situé Route de la Marsa km8, la Marsa Tunis, et le siège de sa succursale est sis à la rue obaid allah al mahdi Mahdia

3- Avocat poursuivant : Maître MOURAD JERBI, Avocat à la cour de cassation demeurant à Tunis 23 Rue Sassi Rejeb Imm. SPROLS 5 Mahdia

4- Immeuble saisi : L'intégralité de l'immeuble faisant l'objet du titre foncier n°58201 Mahdia dénommé «almostakbel» situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis avenue taib mhiri Mahdia, il s'agit du lot n°11 du plan de lotissement établi par l'office de la topographie et de la cartographie. Sa superficie est d'un are et quatre vingt quatre centiare (01 are 84ca) avec toutes les parties divises et indivise dépendant du titre foncier soit une quotte - part de 1404,58 / 10000 dans le titre foncier n°2300 Mahdia soumis au régime de la copropriété.

L'inscription remonte au 07/10/2021 dépôt Mahdia volume 202113 n°3023, il consiste en un local commercial situé au rez-de-chaussée, occupé à la date du constat par la société de construction Sodima à titre de location. Sa partie ouest est achevée et aménagé en bureau pour la dite société tandis que la partie est n'est ni carrelée ni enduite.

L'ensemble est limité au sud l'immeuble et derrière la rue Tahar Sfar conformément au plan du titre foncier, à l'Est une véranda (galerie) et derrière la rue jean Jaurès à l'Ouest l'immeuble objet de la réquisition d'immatriculation n°2434 la superficie totale s'élève à 184 m².

5- Mise à prix : Cinq cent six mille dinars (506.000d000) selon estimation de deux experts, Messieurs adel ben el hedi belhaj khalifa et mouhamed sidhom, en vertu de l'ordonnance sur requête n°2175/2025 rendue par monsieur le premier vice président du tribunal de première instance en date du 14/04/2025.

6- Date d'audience : Lundi vingt avril deux mille vingt six (20/4/2026) à partir de 9 H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

7- Visite des lieux : la visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2026S00374VEPA1

Vente aux enchères

Après rabaissement de prix

Partie poursuivante : Tunisie Plastiques Systèmes; Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse; I.unique 0850580N.

Partie saisie : Mohamed Dali ; Rue Sidi Nasser route de Sousse; Sahline 5012; c.i.n 05645839.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : l'immeuble objet du titre foncier n°88869 Monastir se compose d'un habitat de 232 m² se composant d'un garage un salon un couloir une cuisine équipée deux chambres et une terrasse. Hypothéqué au profit de la BIAT de 160.000,000 dinars et 70.000,000 dinars.

Mise à prix après rabaissement de 40% : 115.240,000 dinars avec les frais soit 4.935,249 dinars et les dépenses complémentaires de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 22/04/2026 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00375VEPA1

Vente d'un bien immobilier

Avocat : Maitre Abdelhak Al-Shalâifa avocat à la cassation, domicilié au 69, rue Habib Bourguiba. Mahdia.

La partie poursuivante : Abdel Salam bin Hassan Al-Abid, titulaire de la carte nationale d'identité n° 03810564 datée du 5 août 2020 à Tunis. Domicilié à la rue Bagdad. Mahdia.

La partie saisie : Al-Jilani bin Hassan Al-Abid. titulaire de la carte nationale d'identité n° 03919657 datée du 24 janvier 2003. Domicilié au 131, rue Al-Basheer Safar, Mahdia.

2- Latifa bint Abdel Hamid Nouira. épouse d'Al-Jilani Al-Abid, titulaire de la Carte Nationale d'Identité n° 04197873 datée du 16 juillet 2024 à Tunis, demeurant au 131 rue Al-Basheer Safar, Mahdia.

Immeuble mis en vente : La maison arabe située rue Bashir Sfar, comprenant un hangar, deux pièces, une cuisine et une pièce couverte, divisée en un hall central et une cuisine, d'une superficie totale de 154 mètres carrés, est bordée au sud par la maison d'Abd al-Salam et de son épouse Layla bint Muhammad Balwafi (titre de propriété n° 2430, Mahdia). à l'est par celle d'Ali al-Fagih Ramadan, au sud par une impasse rue Bashir Sfar et dans le quartier d'al-Kamal (propriété de Salem al -Abeed). et à l'ouest par celle de Muhammad al-Saghir.

Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture a été fixé à cent onze mille deux cent quatre-vingt-sept dinars et deux cent cinquante millimes (111 287 250 dinars) selon le rapport de test daté du 30/12/2024 par M. Habib Turki.

Date et lieu de la vente aux enchères : La vente aura lieu le lundi 13 avril 2026 au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia, rue Tayeb Al-Mahdi, à Mahdia.

Visite : Le bien proposé à la vente peut être visité tous les jours de la semaine et le devis peut être consulté au greffe du tribunal ou au cabinet de l'avocat chargé de l'enquête, Maitre Abdelhak Al-Shalaifa.

Remarque : La vente sera publique et les personnes souhaitant participer à l'enchère devront obtenir un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiare d'un avocat avant l'enchère par chèque certifié ou virement bancaire.

2026S00382VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F.

Partie saisie : Ben Moallem Mohamed, ouvrier, titulaire de la CIN n°01313640, demeurant à la route de teniour km 6 kassas club Sfax 3022.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à la route Teniour Km 6, Ksas Enadi, Sfax, située à environ 120 m de la route Tbolbi, d'une superficie totale de 335 m², comprenant les constructions suivantes :

*Une habitation située à l'angle sud-ouest, d'une superficie de 76,6 m², accessible par une porte à l'Est ainsi qu'une autre au nord.

Elle comprend : un salon ouvrant au nord, muni d'une fenêtre à l'Est ; 2 chambres, dont l'une comporte une armoire en bois ; Une salle d'eau avec fenêtre au nord ; Une cuisine avec fenêtre au nord ; Une salle à manger équipée d'un lavabo pour le lavage des mains et d'une armoire en bois, accessible à la fois par la cuisine et par le salon.

*Un dépôt situé à l'angle nord-Est, d'une superficie de 53,6 m2 avec une hauteur sous plafond de 2,5 m, comprenant la structure d'une armoire en bois et la structure d'une cuisine secondaire.

Il dispose également d'annexes extérieures attenantes, consistant en une salle d'eau et un local pour la lessive.

*Une structure de construction couverte implantée au centre du bien, avec une emprise au sol d'environ 89,8 m², comportant 2 étages couverts, chaque étage ayant une superficie d'environ 104 m².

Le niveau supérieur comprend des colonnes en béton armé. Le bien est raccordé à l'eau potable et à l'électricité.

Le bien est limité : au sud par Nouri, à l'Est par Ayadi, à l'ouest par Rachid Ben Mâallem ainsi que par l'accès au terrain et au nord par Maher Naji.

La mise à prix : 202.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 20/04/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00372VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F.

Partie saisie : société comptoir du Sud des matériaux de construction «COSMAC» SARL, RN E n°0008640N, ayant son siége social à la route sokra km 4 Sfax sud Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°13850 Sfax, dénommé «Majdi», sis à la région d'El Aïtha, délégation de Jebiniana, gouvernorat de Sfax, consistant en une parcelle de terrain d'une superficie totale de 1152 m², clôturée sur ses quatre côtés et dont l'entrée est située au sud par une porte en fer d'une largeur de 1,20 m.

Le terrain est édifié d'une villa composée d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et d'un 2ème étage, ainsi que d'un dépôt, détaillés comme suit :

*La villa : située au centre du terrain, se compose de trois niveaux :

- le rez-de-chaussée ; il est d'une superficie d'environ 180 m², avec une entrée située aux côtés sud et Est. Il comprend une véranda, un séjour, un salon, un hall central, deux chambres (la première au nord et la seconde à l'ouest), une salle de bain équipée, ainsi qu'une cuisine équipée disposant d'une porte et d'une fenêtre ouvrant vers l'ouest, et un couloir s'étendant vers le sud comportant un petit placard mural.

- le 1er étage : sa superficie est d'environ 180 m², accessible par un escalier en ciment situé au côté nord de la construction. Le sol est en ciment et l'étage n'est pas entièrement achevé.

Le 2ème étage : d'une superficie d'environ 40 m², accessible par le côté nord de la construction. L'escalier d'accès n'a pas encore été construit et l'étage est inachevé.

*Le dépôt :

Situé à l'angle sud-ouest du terrain, avec une entrée du côté sud ainsi que du côté Est, d'une superficie de 60 m², son sol est en ciment et il comporte une fenêtre orientée vers l'Est. L'immeuble est équipé de l'électricité et de l'eau potable.

Il est limité : au sud par une route goudronnée *à l'est et au nord par la propriété de Nasser Mbarek, et à l'ouest par un voisin.

La mise à prix : 271.000.000D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 20/4/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00373VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

CREANCIER SAISISSANT :

Qatar National Bank-Tunisia (ex. Tunisian Quatari Bank TQB), Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, centre urbain nord, rue cité des sciences BP320-1080 TUNIS CEDEX, identifiant unique et

matricule fiscal n° 014247W/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

DEBITEUR SAISI :

Thameur Ben Chadhli Khrifich, commerçant, titulaire de la carte d'identité nationale n°05324497, demeurant à Sfax, rue Yasmine, n°38, Sakiet Eddaier Sfax.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

IMMMEUBLE SAISI :

Il s'agit d'un bien immobilier à usage d'habitation, situé entre la route de Mahdia km 8 et Avenue Rached rue Mahmoud Matri à Sfax. Il est distant d'environ 410 m de la route de Mahdia et d'environ 260 m de l'Avenue Rached et de l'école primaire de Rached à Sfax.

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 1130 m², limité par le Sud d'une entrée commune d'une largeur de 10 m par lequel son entrée, de l'ouest par une entrée de 5 m, de l'Est par une entrée privée, et au nord par un terrain appartenant à Habib Mnajeh et Bouassida chacun d'un côté. Le terrain est entièrement clôturé. Il est équipé par deux portes du côté sud.

Sur ce terrain est édifié une villa résidentielle au rez-de-chaussée côté nord couvrant environ 546 m², le reste étant composé d'un jardin, de passages et d'une piscine de 54 m², ainsi que des constructions secondaires d'environ 31 m².

Rez-de-chaussée (343 m²) y compris le garage :

Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il se compose d'une véranda couverte donnant sur l'entrée principale, d'un grand salon, d'un séjour spacieux qui s'ouvrent l'une sur l'autre par une porte coulissante, d'une suite parentale avec dressing, chambre, salle de bain et salle de sport, un sauna et d'un bureau. Puis un couloir à sa fin un petit séjour, une salle de bain et lave mains. Puis une cuisine principale équipée de placards avec balcon et salle à manger. Une cuisine secondaire ouvrant sur un débarras et un garage. Ce garage a une porte en aluminium pouvant accueillir deux voitures, d'une petite cuisine, des placards et d'une salle d'eau, une porte secondaire donnant sur un séchoir son sol en parterre de luxe.

Etage d'une surface de (200 m²) :

Sol séchoir son sol en parterre de luxe.

Etage d'une surface de (200 m²) :

Sol en marbre, plafonds en plâtre décoratif, portes en bois de qualité, chauffage central. Il comprend un grand hall ouvrant sur une terrasse. Du côté droit une suite invités avec chambre, salle de bain et kitchenette. Du côté gauche un grand hall, deux chambres et une salle de bain.

Escaliers en marbre avec garde-corps en bois noble.

La villa est âgée de moins de treize ans, en bon état général, située dans un quartier nouveau et résidentiel moderne et bien urbanisé.

MISE A PRIX :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée après réduction de 40% à six cent soixante-trois mille dinars (663.000.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

CHARGES : Hypothèques :

Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 460 milles dinars outre les intérêts

Hypothèque au profit de la QNB pour garantir un montant de 270 milles dinars outre les intérêts

Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 400 milles dinars outre les intérêts.

Hypothèque au profit de Banque Zitouna pour garantir un montant de 200 milles dinars outre les intérêts.

DATE DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt-sept Avril deux mille vingt-six (27/4/2026) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à l'Avenue Victor Hugo SFAX.

OBSERVATIONS :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2026X00381VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

BUREAU MAITRE

ALI BELHASSEN

HUISSIER DE JUSTICE

32 RUE ALI JMAL GABES

75.276.692

M/F : 000PA841869/C

Il est porté à la connaissance de public que maitre Ali belhassen huissier de justice annonce qu'il sera procedé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchères publiques de commerce comprenant tous ses éléments matériels et immatériels appartenant à la société « central schoes ».

Ce fonds consiste en un espace commerciale situé au rez- de-chaussée de complexe commerciale administratif et résidentiel « centre omayma » sis à Rue mongi slim-Gabés .

La vente est poursuite à la demande de Mr Bilel Hchicha Syndic de faillite de la société « CENTRAL SHOSES3 » Avenue hedi nouira immeuble la courone b 1 - 8 - sfax en vertu du jugement commerciale N11049 date 21/11/2023

La vente aura lieu le lundi 13/04/2026 à 10h du matin au lieu du fonds de commerce susmentionné.

La mise à prix est fixée à 193.000.000 dinars détaille comme suite : la valeur des éléments corporels cessibles est : 36.000.000 dinars

- La valeur des éléments corporelles non cessibles est 87.000.000 dinars

- Les éléments incorporels est 70.000.000 dinars

S'y ajoutent les frais des suivis et les droits d'enregistrement du procès - Verbal de la vente ainsi que les honoraires et frais de l'huissier ayant procédé à la vente tout acquéreur souhaitant participer aux enchères devra verser 10% de prix en espèce ou par chèques certifié.

Pour plus des renseignements Veuillez contacter le bureau Maitre Ali Belhassen huissier de justice 32rue Ali Jmal - Gabés

2026X00384VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière des parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son Avocate Maître Fatma Ben GOUIDER.

Débiteur saisi : LASSAAD BEN MOHAMED EL EUCH, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, demeurant au n°11, rue Hédi Khefacha, Khaznadar, Tunis

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la Cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente: (parts indivises) :

Situation foncière: « le Titre Foncier n° 74121 Ariana» * Titre Foncier n° 74121 Ariana en date du 25/06/2025 * Titre Foncier mère: 94184 *dénomination : «Ghéba El Hamra Jemaa Saheb Ettabaa» * Localisation : Sebbèla, gouvernorat de l'Ariana * vocation: terrain agricole.

Emplacement : le bien fait partie de la propriété objet du T.F n°74121 à l'Ariana et se trouve dans la région de Sebbalat Ben Ammar, sur la route de Bizerte (route nationale n° 8 - GP8). Il est accessible depuis la route nationale n° 8 au niveau du point kilométrique n°17, dit « pont de Bizerte », et également depuis la région de Borj el-Touil à travers le village de Sidi Younes. Il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie de (1 243,666 parts / 161 110 parts), tel qu'indiqué dans le T.F n° 74121 Ariana. Ladite propriété est dénommée «Ghéba El Hamra Jemaa Saheb Ettabaa»

Contenance et état général : Le bien objet de l'expertise, objet du T.F n° 74121 Ariana d'une superficie totale de 161110 parts, constitue un terrain agricole. La superficie revenant à Mr. Lasad ben Mohamed ben Hussein El-Euch (1243,666 parts /161110 parts) fait partie de cette propriété et ne comprenant pas de constructions et se trouve dans un lotissement non autorisé. Il ne dispose ni de voirie, ni de canalisations, ni d'éclairage. Le bien objet du T.F n°74121 Ariana à Esebbala, gouvernorat de l'Ariana, est gravé de la clause du maintien de la situation agricole en vertu de l'arrêté du ministère des domaines de l'Etat et de la propriété foncière en date du 04/07/1990.

Superficie et caractéristiques: le bien saisi est de 1243,666 m². Il ne contient pas de constructions et n'est pas clôturé. Loin la route il se situe en 2ème plan. Il est accessible par une piste et ne dispose pas d'équipements nécessaires pour la construction et dépourvu des moyens de transport.

Mise à Prix : Deux Cent quatre-vingt-douze Mille, Trois Cent Soixante-huit Dinars et 465 Millimes (292.368,465) auquel s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication :

Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou en présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

-La surenchère devra se faire à travers un avocat.

-Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur habilité.

Date et lieu de l'adjudication :

Le lundi, 20/04/2026 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sis à la rue Habib JERBI, cité administrative, Ariana.

Visite de l'immeuble :

Pendant la journée et sans conditions particulières. Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma BEN GOUIDER, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis.

- Consultation du cahier des charges: au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de L'Ariana ou à l'étude de L'Avocate poursuivante: Maître Fatma Ben GOUIDER.

2026400940VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

- Créancier saisissant :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis.

- Débitrice saisie :

SOUAD BENT SADOK GHRAB demeurant au 11 Rue Abou Ibn KHAKAN, Cité El Ghazala, Ariana Nord (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

- L'avocate poursuivante :

Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la Cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Bien mis à la vente : Le bien comprenant les parts indivises revenant à Mme Souad Ghrab est contenu dans la propriété objet du T.F n° 30615 à l'Ariana, dénommé « H, Lot 21 », dans la région de Borj el-Touil, à Ariana Nord. Il s'agit de parcelles agricoles nues et contiguës et propices aux grandes cultures. Ses limites, sa forme et sa superficie sont déterminées sur place et conformément aux travaux topographiques effectués par l'expert, ainsi qu'à son plan topographique établi par les services topographiques sont illustrés dans le plan topographique réalisé lors de l'expertise et joint à l'expert. Sa superficie totale est de (09 ha 58 ar 76 s) = 95 876 m² et est divisée en 95 876 parts indivises. Elle se compose des parcelles n° 7 -12 -14 - 7 -1- 9 - 6 - 5 et 1 des plans topographiques des T.F n° 9421194206 - 94124 - 19915 Ariana et 1383 Ariana. Mme Souad Ghrab est propriétaire à hauteur de 5005 parts indivises, soit l'équivalent de 5005 m² = (50 ares 05) et que tous les propriétaires dans la propriété objet du T.F n° 30615 Ariana, y compris Mme Souad Ghrab, sont dans l'indivision en l'absence de partage amiable ou judiciaire attribuant à chaque propriétaire une part distincte.

- Mise à prix (pour les 5005/95876 parts indivises) : 385.385,000 dinars frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Lundi, 20 avril 2026 à 09H devant le Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana, Rue Habib Djerbi, Cité Administrative, Ariana.

- Visite des lieux : Tous les jours sans conditions particulières.

N.B le bien saisi est contenu dans la zone d'irrigation publique, d'où l'obligation d'avoir une autorisation préalable du Gouverneur de la région pour celui qui veut participer à l'adjudication.

Les étrangers doivent avoir en plus une autorisation spéciale dû Gouverneur de l'Ariana.

Consultation du cahier des charges : auprès du greffe du Tribunal de l'Ariana ou au cabinet de l'Avocate poursuivante.

2026400941VEPA1

Avis aux créanciers

JUGEMENT DE LIQUIDATION

Société X professionnel RE DIGITAL OFFICIAL X PRO S.A.R.L

Siège social : Immeuble Al Ahram, 3ème étage, Avenue de la République, Gabès

Identifiant unique : 1775051A

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de Gabès, le 16-022026, dans l'affaire n°1568, il a été décidé la dissolution de la Société X professionnel RE DIGITAL OFFICIAL X PRO S.A.R.L et sa mise en liquidation à compter de la date du jugement. Le tribunal a désigné monsieur Lassâad Essid en qualité de liquidateur, conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des sociétés commerciales. Les créanciers de la société sont invités à adresser leurs créances, accompagnées des pièces justificatives au bureau de liquidateur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la présente publication, à l'adresse suivante : Avenue Imam Sahnoun, B.P. 383, Midoun 4116, Djerba.

2026R00778VEPA2

Avis

En exécution du jugement préparatoire rendu par le Tribunal de première instance de Médenine dans le cadre de l'affaire personnel n°46341/25, ayant pour objet une demande d'obtention d'un Jugement déclaratif de décès, la famille de Zaher Ajmi informe qu'elle a introduit l'affaire susmentionnée en vue de faire constater l'absence de leur fils Zaher Ajrm, né à Sidi Bouzid le 10 août 2004, et parvenir à l'établissement de son décès.

Il est à préciser que Zaher ben Mohamed Ajmi a quitté le territoire tunisien en direction de la République Italienne par franchissement clandestin des frontières maritimes, et que toute nouvelle le concernant est interrompue depuis le 21 septembre 2023.

En conséquence, toute personne ou autorité disposant d'informations concernant la personne déclarée absente, Zaher Ajmi Est invitée à les communiquer à la juridiction saisie de l'affaire ou à contacter le numéro suivant : 27 589 170.

2026R00794VEPA2

Liquidation

En vertu du P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 février 2026 et enregistré à la recette des finances Menzah VI quittance n°032354 enregistrement n°6501783 et la nomination de Sieur Imed HAMDAOUI en tant que liquidateur de la société I-Z-TRAIDING.

Les éventuels créanciers sont appelés à se présenter munis des justificatifs de leurs dettes au domicile du liquidateur sis au 42 avenue Hédi CHAKER, 3ème étage, B.03 Tunis dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette publication.

2026400917VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la partie du mouvement de la dignité et le développement

En vertu du jugement n°99231 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 28/10/2021.

Il a été déclaré :

- Dissolution de la partie du mouvement de la dignité et le développement.

- Compter son argent et le mobiliser par voie légale après soustraction des dettes et dépenses nécessaires pour ceux qui y ont droit.

- La nomination de maître Sdiri IMEN entant que liquidateur et madame ferchichi NESRINE entant que Juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la partie politique de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2026400918VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la partie de la dignité pour la justice et le développement

En vertu du jugement n°99232 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 14/10/2021.

Il a été déclaré :

- Dissolution de la partie de la dignité pour la justice et le développement.

- Compter son argent et le mobiliser par voie légale après soustraction des dettes et dépenses nécessaires pour ceux qui y ont droit.

- La nomination de maître Sdiri Imen entant que liquidateur et monsieur Kademallah Ali entant que Juge-commissaire

Il appartient à tous les créanciers de la partie politique de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2026400919VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Monsieur le greffier de la chambre chargé de la distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de TUNIS annonce qu'un montant de (33.475,718D) qui est consigné à la caisse de consignation en date du 14/08/2025 suivant reçu N°M018429 et à la demande maître Ridha Attia Blibech, MF : 082122MAP000 pour le compte de la société SOCOOPEC contre Bahri Mohamed Rafed et Ben sokhria Mounir une affaire de distribution a été déposée sous le N°2118 d'où tout éventuel créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit dans un délai de trente jours à partir de la date de cette publication au journal officiel et à la réception de la notification de la lettre recommandée, à peine de forclusion conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commerciale qui prévois : Que tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026400927VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Société de textile Maknassi «SOTEMAK»

Capital social : 850 000.000 dt

Siège social : Centre dorra immeuble A appartement 5 manar 3Tunis

Siège d'activité : Rue Sfax Km 3, meknassi sidi Bouzid

Registre commercial : B1140811997

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 janvier 2023 qui a décidé la cession de la société de textile meknassi comme étant un tout indivisible.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 07 mai 2026.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé, 23 rue Ali balhaouan - Khair-Eddine - la Goulette (Téléphone : 36638938) contre le paiement de (deux cents Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'informations contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 36 638 938 - 26 646 132.

2026400932VEPA2

SOCIETE T R M REPAS RAPIDE

SUARL Au Capital de 5 000 Dinars

Siege social : 23 Rue ASSAD IBN FOURAT La Marsa Tunis

IU : 1779610C

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 16/03/2026 sous numéro 37 il a été décidé de nommer l'expert Akram CHRITI en qualité de Mandataire de Justice sis à 5 Bis Avenue Tahar ben Ammar bloc A app 113 Manar 2 Tunis 58135135 - 26708130 de la société TRM REPAS RAPIDE sous contrôle de juge Madame Dorra REZGUI dont les attributions la direction et la gestion de la société.

2026400934VEPA2

SOCIETE FRATELLI A DISTRIBUTION DES JEUX

SARL Au Capital de 10 000 Dinars

Siége social : Bur 01 im S.C.A Avenue Lac Touba Les Berges du Lac Tunis

I U : 1807656C

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 2026/03/16 sous numéro 38 il a été décidé de nommer l'expert Akram CHRITI en qualité de Mandataire de Justice sis à 5 Bis Avenue Tahar ben Ammar bloc A app 113 Manar 2 Tunis 58135135 - 26708130 de la société

FRATELLI A DISTRIBUTION DES JEUX sous contrôle de juge Madame Dorra REZGUI dont les attributions la direction et la gestion de la société.

2026400935VEPA2

SOCIETE AZ AND EM

SARL Au Capital de 60 000 Dinars

Siége social : Bur 11, 6 Avenue Lac Touba les Berges du Lac Tunis

IU : 1751189Q

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 2026/03/16sous numéro 39 il a été décidé de nommer l'expert Akram CHRITI en qualité de Mandataire de Justice sis à 5 Bis Avenue Tahar ben Ammar bloc A app 113 Manar 2 Tunis 58135135 - 26708130 de la société AZ AND M sous contrôle de juge Madame Dorra REZGUI dont les attributions la direction et la gestion de la société.

2026400936VEPA2

SOCIETE AMOUNNET COMPANY

SARL Au Capital de 10 000 Dinars

Siége social : Bur 11, 6 Avenue Lac Touba les Berges du Lac Tunis

IU : 1867411 P

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 2026/03/16 sous numéro 40 il a été décidé de nommer l'expert Akram CHRITI, en qualité de Mandataire de Justice sis au 5 Bis Avenue Tahar ben Ammar bloc A app 113 Manar 2 Tunis 58135135 - 26708130 de la société AMOUNNET COMPANY sous contrôle de juge Madame Dorra REZGUI dont les attributions la direction et la gestion de la société.

2026400937VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 12 mars 2026, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 24 avril 2026 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées;

9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

10. Fixation des jetons de présence;

11. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité aux normes bancaires islamiques;

12. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales;

13. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2026R00785SANB3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower - Bloc C- 6ème étage

Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

MF : 0842067D/N/M/000

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 30 avril 2026 à 15h00 au siège social de la société sis à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C - 6ème étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4. Prise d'acte des résultats relatifs à l'exercice 2025 ;

5. Prise d'acte des sommes distribuables sous forme de dividende par action et fixation de la date de leur mise en paiement;

6. Examen du Quitus de gestion à attribuer aux administrateurs, au titre de leur gestion relative à l'exercice 2025 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R00787SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING GROUPE BH BANK

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE CENTRE URBAIN NORD - 1082 TUNIS MAHRAJENE

Identifiant Unique : 0587756X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BH Leasing sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 Avril 2026 à 11h00 au Siège de la BH BANK, sis au 18 avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2025

2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

4. Affectation des Résultats 2025

5. Quitus aux Administrateurs

6. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur

7. Nomination de l'Administrateur indépendant président du comité d'audit

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2025

10. Emission d'un ou plusieurs emprunts subordonnés

11. Pouvoirs.

2026R00788SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Vendredi 10 Avril 2026

Société Beaurivage Société Anonyme au Capital de 2.882.000DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 10 Avril 2026, à l'hôtel Méditerranée Hammamet à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2025.

- Examen des états financiers clos le 31/12/2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,

- Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs.

2026R00801SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

SAI SICAR

Société anonyme au capital de 3.000.000 DT

Siège social : Rezig center bloc C, Mégrine , gouvernorat de Ben Arous

Identifiant Unique 1927497 Y

Les actionnaires de la SAI SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 15/04/2026 à 10h00 au siège social sis à Rezig Center bloc C Mégrine, Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital par versement d'espèces.

2- Lecture et approbation des rapports spéciaux du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

3- Suppression du droit préférentiel de souscription

4- Modification corrélative des statuts

5- Mise en conformité des statuts.

6- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le projet des résolutions et les rapports spéciaux du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont mis à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2026R00802SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique

OMAR KHAYAM

S.A. au capital de 14 200 000 Dinars

Siège Social : Hôtel Dar Khayam, Route Touristique Mrezka Hammamet

Identifiant Unique RNE : 0009912Y

Affiliée à la CNSS : n°35003-83

Nous avons l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

mercredi 29 avril 2026 à 9h, à l'immeuble SOFIDE sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Lecture du rapport annuel de gestion, des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2025
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- Nomination des administrateurs ;
- Désignation d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités.

2026R00804SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

KHAYAM GARDEN

Société anonyme au capital de 14 000 000 Dinars

Siège social Avenue Mohamed V - Nabeul

Identifiant Unique RNE : 0012947 K

Affiliation CNSS 6778377

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 Avril 2026 à 10 heures dans les bureaux de la SOFIDE sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- Examen des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Lecture du rapport annuel de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2025 ;
- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2025
- Approbation des conventions réglementées ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- Nomination des administrateurs ;
- Désignation d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités

2026R00805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba 1001 TUNIS

MF: 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 20 avril 2026 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H. Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'administrateurs;
8. Nomination d'un Commissaire aux comptes;
9. Transfert de réserves ;
10. Affectation des résultats de l'exercice 2025;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026
13. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2026;
14. Pouvoirs pour formalités.

2026R00808SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

M.FISC. 433809 R-N/M/000

RNE 433809 R

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 avril 2026 à 16h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au 31/12/2025 ;
3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

8. Nomination d'Administrateurs ;

9. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;

10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

2026R00809SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis

Identifiant Unique 0496311P

Chers (es) actionnaires**,** Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société « Attijari Leasing » qui se tiendra le lundi 20 Avril 2026 à 10 heures au siège de la société, Rue du Lac d'Annecy -1053 les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Ordinaire relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 **;**

2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation desdites conventions **;**

3. Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ainsi que des rapports des Co-commissaires aux Comptes y relatif, et approbation desdits états financiers **;**

4. Quitus aux Administrateurs **;**

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 **;**

6. Fixation des rémunérations des administrateurs et des membres des comités règlementaires **;**

7. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés **;**

8. Désignation de membres du Conseil d'Administration **:**

9. Cumul des fonctions des administrateurs **;**

1. Pouvoirs en vue des formalités**.**

Messieurs les actionnaires sont invités a assister a cette réunion ou a se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter**.**

2026R00813SANB3

Société Héliopolis De Promotion Touristique

S.A au capital de 10.800.000 Dinars

67, Rue Oum Kalthoum ESC.C- Tunis

Identifiant Unique : 0341493G

Messieurs les actionnaires de la Société Héliopolis sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, Le Vendredi 24 Avril 2026 à dix heures au siege social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31/12/2025.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2025.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.**

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025**.**

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales**.**

- Quitus aux dirigeants et aux administrateurs**.**

- Questions diverses**.**

- Pouvoirs pour formalité**.**

2026R00815SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

EL KARMA

SOCIETE ANONYME

ROUTE SIDI BOUZEKRI GROMBALIA

MF : 0633257 T

Il est porté à la connaissance de l'assemble des actionnaires de la société EL KARMA qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 12 avril 2026 à 10h00 du matin, au siège de la société sis à la route de sidi bouzekri grombalia**,** et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

- Lecture des rapports de gestion pour les exercices 2023 – 2024 - 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2023 - 2024 - 2025

- Approbation des états financières des exercices 2023 – 2024 - 2025

- Affectation des résultats des exercices 2023 – 2024 - 2025

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Approbation des contrats de cession d'actions et mise à jour de la liste des actionnaires dans les statuts

- Election d'un nouveau conseil d'administration

- Vote sur l'abandon du bien foncier agricole louée par la société du ministère des domaines de l'état et des affaires foncières et sa restitution à l'amiable

- Vote sur la cession d'activité de la société

- Vote sur la nomination d'un liquidateur de la société

- Questions diverses.

2026R00819SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Immobilière et Touristique "ROSA BEACH"

SA au capital de 16 070.000DT

Siège social : Skanès Monastir

MF : 0437782/Q

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le Vendredi 17/04/2026 à 12 h au siège de la Société Immobilière et Touristique "Rosa Beach" sise à Skanès - Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

2. Lecture et approbation du business plan 2026-2031

3. Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

4. Questions diverses.

2026S00372SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Immobilière et Touristique "ROSA BEACH"

SA au capital de 16 070.000DT

Siège social : Skanès Monastir

MF : 0437782/Q

Les actionnaires de la société Immobilière et Touristique ROSA BEACH sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Vendredi 17/04/2026 à 11 h au siège de la Société Immobilière et Touristique "Rosa Beach" sise à Skanès - Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner Les modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023 et 2024 ;

2- Lecture des rapports de gestion du conseil d'administration 2023 et 2024.

3- Lecture des Rapports généraux et rapports spéciaux du commissaire aux comptes 2023 et 2024

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2023 et 2024

5- Approbation des conventions réglementées autorisées par le conseil.

6- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023 et 31/12/2024

7- Fixation de jetons de présence pour chaque exercice

8- Affectation du résultat des exercices 2023 et 2024

9- Pouvoirs en vue des formalités.

2026S00373SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER .

SA au capital de 6 000.000D

M.F : 1597742/D

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 avril 2026 à 19h00 à la salle de réunion clinique Essalem SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022 et 2023.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 et 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 et 2023.

- Quitus aux administrateurs:

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2026S00377SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 Dinars

Siège social : Rue de lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2026 à 10 heures du matin au campus Ecole Polytechnique de Sousse, Route ceinture Kalaa Sghira et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard pris dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2025

- Présentation des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,

- Approbation du rapport établi par le conseil pour l'exercice 2025,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2025 ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2025,

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2026S00378SANB3

Convocation à l'assemblée Générale extraordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 Dinars

Siège social : Rue de lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1050246/G

Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 25/04/2026 à 11h00 du matin campus Ecole Polytechnique de Sousse, Route ceinture Kalaa Sghira et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Mise à jour des statuts ;

2026S00379SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

DISCOVERY INFORMATIQUE

S.A au capital de 931 400 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II Angle Rue du Métal et Rue des Entrepreneurs, Tunis Carthage, 2035

Identifiant Unique au R.N.E : 0447258E

Affiliation à la CNSS : 181016-14

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27 avril 2026 à 10 heures au siège social sis à Charguia II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2026400938SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2025

STB Moyens Généraux (Filiale du Groupe STB), société en liquidation

Société Anonyme

Au Capital de 500.000 Dinars

Registre de Commerce : N°B01139542014

Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L

Siège Social : 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème étage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS

Les actionnaires de la STB Moyens Généraux, société en liquidation, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 9 heures, au siège de la société sis au N° 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

6. Quitus au liquidateur pour sa gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 28/11/2025 (date de sa nomination) au 31/12/2025.

7. Détermination des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour toute la période de la liquidation de la société soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires constatant la clôture de la liquidation, approuvant les comptes définitifs et donnant quitus au liquidateur pour sa gestion.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026400939SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2025

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB) société en liquidation

Société Anonyme

Au Capital de 200.000 Dinars

Registre de Commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M

Siège Social: 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème étage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS

Les actionnaires de la STB Sécurité et Gardiennage, société en liquidation, sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 avril 2026 à 10 heures, au siège de la société sis au N° 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - Bab Bhar - 1000 - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

6. Quitus au liquidateur pour sa gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 28/11/2025 (date de sa nomination) au 31/12/2025.

7. Détermination des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 pendant la période allant du 01/01/2025 au 28/11/2025 date de dissolution de la société et date de fin de leur mandat.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026400942SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société Anonyme

Au Capital Social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège Social : ENNOUR BUILDING - CENTRE URBAIN NORD, 1082 TUNIS MAHRAJEN

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE «ATL» sont invités à assister à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 21/04/2026 à 9h à l'institut Arabe des chefs d'entreprises, les Bergs du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice clos le 31/12/2025 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2025.

4. Approbation des conventions visées par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

6. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.

10. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

11. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

2026400943SANB3

CONVOCATION A L ’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

BRANDT TUNISIE

Société Anonyme

Capital Social : 50.000 DINARS TUNISIENS

Siège social : 44, Rue Riverain – Km9 – Autoroute de la Marsa – GP9 - 2045 Tunis

Identifiant Unique : 1496866E

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d’administration du 14 mars 2026 à l’Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 15 mai 2026 à 10H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l’ordre du jour suivants :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d’administration relatif à l’exercice clos au 31/12/2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l’exercice clos au 31/12/2025 ;

3. Approbation des conventions réglementées ;

4. Affectation des résultats au titre de l’exercice clos au 31/12/2025 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes

2026400951SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

« SOTACIB KAIROUAN »

Société Anonyme

Capital Social : 217.480.000 de Dinars

Siège Social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel , Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Le Conseil d'administration tenu le 17 mars 2026, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 04 mai 2026 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

3. Approbation des Conventions réglementées ;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

6. Dotation au Fonds Social ;935

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;

8. Pouvoirs

2026400958SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

« SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC »

SOTACIB

Société Anonyme

Capital Social : 141.000.000 de Dinars

Siège Social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel , Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Le Conseil d'administration tenu le 17 mars 2026, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 04 mai 2026 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l' exercice clos le 31/12/2025 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

3. Approbation des Conventions réglementées ;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025

6. Dotation au Fonds Social ;

7. Nomination d'un Commissaire aux Comptes ;

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;

9. Pouvoirs

2026400959SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOTEFI

S.A. au capital de 21 000 000 Dinars

Siège social : Impasse de l'Union du Maghreb Arabe n° 5 - 2036 LA SOUKRA

Identifiant unique au R. N.E : 0000345 Z

Affiliation CNSS : 15.017-79

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 09 heures dans les bureaux de la SOFIDE sis à Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Quitus aux membres du conseil d'administration ;

- Pouvoirs pour formalités.

2026400960SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne d'Assurances Takaful « alBaraka Assurances »

SA au capital de 20.145.010 DT

Siège social :59Avenue Alain Savary 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1288542B

Les actionnaires de la société Tunisienne d'Assurances Takaful« alBaraka Assurances » sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 14 avril 2026 à 10h, au siège social de la société situé au 59 Avenue Alain Savary 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Lecture du comité de supervision charaique relatif à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Distribution des bénéfices du fonds des actionnaires au titre de l'exercice 2025 ;

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des membres du conseil d'administration ;

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des membres du Comité Permanent d'Audit ;

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des membres du Comité de Gestion des Risques ;

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des membres du Comité des nominations et de rémunérations ;

- Fixation des jetons de présence de l'année 2026 des membres du Comité de placement et d'investissement ;

- Nomination d'un membre indépendant au Conseil d'Administration ;

- Nomination d'un membre du comité de supervision charaique ;

- Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2026400965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA BANK TUNISIA

Société Anonyme au capital social de 120 millions de dinars.

Siège social : AV Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour - Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant Unique : 0031041F

Le Conseil d'Administration d'AL BARAKA BANK TUNISIA réuni le 05 Mars 2026, convoque les actionnaires à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 15 Avril 2026 à 9h00 au siège social de la banque sis à l'Av Chekh Mohamed Fadhel Ben Achour-Centre Urbain Nord - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'année 2025

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025

3- Approbation des états financiers individuels pour l'année 2025

4- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2025

5- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025 et approbation desdites conventions,

6- Lecture du rapport du «Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques» sur l'année 2025,

7- Quitus aux administrateurs - pour leur gestion au titre de l'exercice 2025,

8 - Lecture du rapport d'auto-évaluation des membres, des comités, du secrétaire du conseil d'administration et de la direction exécutive.

9- Affectation du résultat et distribution des dividendes de l'exercice 2025

10- Nominations des membres du Comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

11- Approbation des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2026400969SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISO-ALGERIENNE DE CIMENT ET DERIVES

SOTACID SA

CAPITAL SOCIAL : 1.500.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Immeuble Lac CONSTANCE, Rue du Lac Constance - Appartement MO1 - Les BERGES DU LAC - 1053 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 981361F

Cher Actionnaires **;** J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la SOTACID-SA qui aura lieu le 23 Avril 2026 à 13:00 heures au siège de la société à Immeuble Lac Constance, Rue du Lac Constance App M01-Les Berges Du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant **:**

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée général statuant sur l'exercice 2022. 2023 et 2024 et des modalités et des délais de convocation**.**

- Lecture et approbation des rapports du conseil sur la gestion de la société se rapportant aux exercices 2022.2023 et 2024**.**

- Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes ayant trait aux exercices clos 2022.2023 et 2024et approbation des états financiers 2022.2023 et 2024**.**

- Approbation de conventions réglementées relatives aux exercices 2022.2023 et 2024**.**

- Affectation des résultats des exercices 2022.2023 et 2024**.**

- Quitus aux administrateurs**.**

- Nomination des administrateurs**.**

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Fixation de jetons de présence

- Pouvoirs en vue de formalités de publicité légale**.**

Le secrétariat de séance sera assuré par deux (2) huissiers-notaires**,**

Veuillez agréer, Cher actionnaires, l'expression de mes salutations distinguées

2026400977SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Ezzine Faiiza porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (contrat de donation daté du 31 juillet 2015 enregistré à Sfax le 10 août 2015 sous le numéro M043185 et rédigé par les Notaires à Sfax Baccar Ahmed et kammoun Sadok) de la parcelle de terrain qui est d'une superficie de 424.85 m², sise à la route de Saltania km 08 Sfax, par conséquent, elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée nulle et non avenue.

2026X00374DIVD2

PERTE

Mr HABA ILYES CIN N°08806792 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 22/04/2014 dressé par les notaires CHAABOUNI HECHMI et CHAIEB Hechemi, qu'elle a égaré, et entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X00375DIVD2

AVIS

Fathi Ghorbel annonce la perte d'un acte de propriété d'un lot sis à la route Mahdia km 8 Sfax il veut extraire un 2ème acte ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du notaire à Sfax Rachid Cheikhrohou dans un délai de 1 mois.

2026X00376DIVD2

AVIS

Les héritiers de Mounir Ben Dhaifallah porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un lot de terrain qui est d'une superficie de 2525,82 m² sis sur la route de thnia El Aaradh prés sidi abid au lieu dit blatash Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X00378DIVD2

AVIS

Les héritiers de Adel Ben Dhaifallah porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un lot de terrain qui est d'une superficie de 2115,22 m² sis sur la route de thnia El Aaradh prés sidi abid au lieu dit blatash sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2026X00379DIVD2

AVIS

Mr Jalel Kaoubaa annonce que le titre de propriété de son père Ahmed d'un terrain sis à la Route Tunis km 5 SFAX borné Sud Riguen, Est chemin de fer, Nord et Ouest abdelatif koubaa, en date du 25 Avril 1960 dressé par les notaires Mahmoud Achich et son accesseur a disparu et veut extraire un autre original.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à SFAX Walid MASMOUDI dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00380DIVD2

Déclaration de Perte

Mr. Mohamed Anis AL Attaoui titulaire de la carte d'identité nationale N° 08987931 délivrée le 10/01/2022 déclare avoir perdu son titre de propriété ayant le numéro d'enregistrement foncière N°47864 Bizerte selon la déclaration d'honneur signé à la municipalité de Ras Jebel en date du 13 mars 2026.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 Mars 2026.

2026400925DIVD2

Rectificatifs

Correction d'erreur

Annonce n°2026400803FCCC3 publiée au Journal Officiel n°31 en date du 13 mars 2026, année 2025, page 630.

Faux :

Société Boulangerie Boulbaba

Vrai :

Société Boulangerie Boulbaba Idéale.

2026400944RECZ9

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003
RNE 0842067D - MF 0842067D/N/M/000
Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

Etats financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2025
Bilan, état de résultat et état de variation de l'actif net
(Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	**4.1.1**	**19 899 027**	**14 851 554**
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 666 439	1 092 455
Obligations et valeurs assimilées		18 232 588	13 759 099
Placements monétaires et disponibilités		**20 983 487**	**6 292 003**
Placements monétaires	**4.1.2**	19 058 618	4 505 299
Disponibilités		1 924 869	1 786 704
Autres Actifs	**4.1.5**	82 376	22 342
TOTAL ACTIF		**40 964 890**	**21 165 899**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	**4.1.6**	41 497	27 261
Autres créditeurs divers	**4.1.7**	50 079	45 997
TOTAL PASSIF		**91 576**	**73 258**
ACTIF NET			
Capital	**4.1.8**	38 693 966	19 980 195
Sommes distribuables		**2 179 348**	**1 112 446**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	30
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 179 275	1 112 416
ACTIF NET		**40 873 314**	**21 092 641**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**40 964 890**	**21 165 899**

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**4.2.1**	**982 408**	**1 072 999**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		975 495	1 054 724
Dividendes		6 913	18 275
Revenus des placements monétaires	**4.2.2**	1 556 101	701 520
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**2 538 509**	**1 774 519**
Charges de gestion des placements	**4.2.3**	(356 814)	(254 264)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 181 695**	**1 520 255**
Autres charges	**4.2.4**	(79 103)	(64 441)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 102 592**	**1 455 814**
Régularisation du résultat d'exploitation		76 683	(343 398)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2 179 275**	**1 112 416**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(76 683)	343 398
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		84 172	(430 222)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		11 943	573 802
Frais de négociation de titres			
RESULTAT DE LA PERIODE		**2 198 707**	**1 599 394**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2 198 707**	**1 599 394**
Résultat d'exploitation	2 102 592	1 455 814
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	84 172	(430 222)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 943	573 802
Frais de négociation de titres		
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**(2 045 890)**	**(1 296 294)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**19 627 856**	**(9 725 159)**
Souscriptions		
- Capital	91 392 722	37 847 183
- Régularisation des sommes non distribuables	4 708 178	1 812 530
- Régularisation des sommes distribuables	4 437 071	1 609 018
Rachats		
- Capital	(73 673 844)	(46 670 872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 809 400)	(2 240 785)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 426 871)	(2 082 233)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**19 780 673**	**(9 422 059)**
ACTIF NET		
En début de période	21 092 641	30 514 700
En fin de période	40 873 314	21 092 641
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	186 583	273 094
En fin de période	360 306	186 583
VALEUR LIQUIDATIVE	**113,440**	**113,046**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,62%**	**5,84%**

2026R00786BCFA5